

aucune valeur. En fait, la loi déplorée est formelle, et il fallait à toute force que les électeurs fussent convoqués, sans quoi, on n'eût pas manqué de s'écrier que le gouvernement faisait peu de cas de la loi. En outre, le député du centre gauche qui représentait cet arondissement n'avait été élu qu'à un petit nombre de voix de majorité. Les circonstances ayant changé et, M. De Clerq, ancien membre de la droite à l'Assemblée nationale, ayant annoncé l'intention de se présenter, on n'a pas été fâché de tenter une première expérience sur le corps électoral, d'autant plus que la lutte semble se présenter dans les conditions assez favorables pour les conservateurs. J'ajouterai enfin que c'est beaucoup, en fait d'élections, que d'être le « député sortant ». M. De Clerq aurait donc tout bénéfice à être élu le 1^{er} juillet, même si la prorogation ou la dissolution l'empêche de siéger, en effet.

J'ai déjà eu occasion de vous signaler les deux courants d'opinions qui régnent parmi les députés des gauches, les uns souhaitant réellement la dissolution, les autres s'en souciant peu. C'est surtout dans les rangs du centre gauche que l'on voudrait éviter de retourner devant les électeurs. Les motifs sont trop clairs pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Pour tâcher de décider les députés de la gauche et de l'extrême gauche à partager leur sentiment, les membres du centre gauche leur promettent de manœuvrer de telle sorte que le Maréchal soit obligé ou de se retirer ou de revenir à un ministère de gauche. Mais en la circonstance, c'est bien moins l'adhésion de leurs collègues qu'il importe d'obtenir que celle des sénateurs. Pour agir sur ceux-ci, il faut un homme jouissant d'une haute autorité et d'une réelle valeur politique. M. Dufaure pourrait être cet homme là; aussi est-ce lui qu'on presse en ce moment de prendre la parole au Sénat pour dissuader ses collègues d'accorder au gouvernement l'autorisation de dissoudre la chambre des députés. Sans qu'il soit encore possible de dire à quelle résolution s'arrêtera M. Dufaure, il est permis de penser qu'il réusera le rôle qu'on veut lui faire jouer. Il sait, en effet, par expérience personnelle, la difficulté qu'a un cabinet, même pris dans les rangs de la gauche et du centre gauche, à gouverner avec la chambre actuelle. D'autre part, homme de gouvernement, il ne paraît pas se soucier de faciliter les voix à une politique pleine de périls. Les amis de l'ancien président du conseil croient en conséquence qu'il ne consentira pas à combattre la demande de dissolution, si elle vient à être déposée par le gouvernement. Le succès de son intervention paraît du reste très problématique, la majorité des sénateurs se montre en effet très décidée à appuyer le gouvernement.

Vous trouverez dans les journaux de la gauche, la reproduction d'une dépêche reçue par le journal anglais le *Globe*, et annonçant que Mgr Guibert, archevêque de Paris, est parti pour le Vatican, chargé d'une mission politique. Il s'agit de demander au Pape d'employer son influence sur le comte de Chambord pour décider celui-ci à recommander à ses amis le vote de la dissolution. J'ai pris, à ce sujet, de très minutieuses informations. Il en est sorti, pour moi, la conviction que la nouvelle donnée par le *Globe*, est purement imaginaire, d'une part, parce que le cardinal Guibert n'a été chargé d'aucune mission; d'autre part, parce que le vote de la dissolution par les sénateurs légitimistes n'a paru pas pouvoir faire l'objet du moindre doute.

Aucune décision n'a encore été prise par le remplacement de feu Mgr Fabille au siège épiscopal de Versailles. De nombreux candidats sont sur les rangs. Un de ceux qui auraient, dit-on, les chances les plus sérieuses, serait Mgr Thomas, actuellement évêque de la Rochelle, prêtre distingué.

Il y a aujourd'hui une réunion des députés des gauches qui doivent délibérer sur la situation. C'est sur la demande de M. Thiers qu'à lieu, dit-on, cette réunion, dont les résolutions seront communiquées aux bureaux des gauches du Sénat. Bien entendu, on s'occupe surtout, dans cette réunion, de la question de dissolution, mais je ne suis pas encore en mesure de vous faire connaître ce qui a été décidé.

Aujourd'hui, également, a eu lieu à l'Académie française, le scrutin qui fut totalement en présence M. le duc d'Audiffret-Pasquier et M. Sardou. Il est assez curieux de constater que le parti de la gauche soutient justement l'auteur de *Babagas*. M. Jules Simon, qui est un des académiciens hostiles au président du Sénat, est allé lui offrir de se rallier à sa candidature, s'il voulait déclarer qu'il avait « ignoré » l'acte du 16 mai. M. d'Audiffret-Pasquier a trouvé que c'était pousser l'indiscrétion un peu loin et a nettement refusé de faire la déclaration qu'on lui demandait.

Le parti radical, qui ne s'abuse pas sur l'intensité de la guerre qui lui est faite par le cabinet, se préoccupe du sort des journaux qui défendent ses idées. Le *Radical* va très probablement être suspendu, et la *Marseillaise* ayant subi déjà deux condamnations, s'attend à l'être au premier jour. Des mesures sont prises, en conséquence, pour que les journaux forcés de disparaître, aient immédiatement des successeurs. On m'assure que le *Radical* sera remplacé par le *Mot d'Ordre*, et la *Marseillaise* par le *Reveil*, tout est prêt, me dit-on. La question est seulement de savoir si le gouvernement tolérera qu'on tourne la loi. En tout cas, on peut compter sur la violence des radicaux pour être assu-

ré que les nouveaux journaux ne seraient pas longtemps avant d'avoir maille à partir avec la justice.

(Autre correspondance)
Paris, le 7 juin 1877.
Le gouvernement doit maintenant connaître les conditions auxquelles la droite royaliste peut accorder son concours, dans les circonstances actuelles, à la politique du ministère. M. le duc de Broglie et ses collègues n'ont pas de temps à perdre pour adopter une résolution dont les conséquences sont de nature à donner ou à enlever au gouvernement un appui qui n'a jamais manqué aux intérêts les plus sacrés du pays.

Plus le ministère paraît hésiter, plus la coalition des gauches devient menaçante et se montre hostile à la personne du Maréchal. Il est compréhensible sans retour, dit aujourd'hui le journal de M. Gambetta. La retraite des ministres du 16 mai ne suffirait même pas pour préserver du châtiment dont la coalition des gauches veut les frapper. Voici la conclusion de l'article publié ce matin, en tête de la *Republique française*:

« Les circonstances, l'état d'opinion qui rendent une Nation facile à duper, un coup d'état facile à commettre, n'existent pas, et les hommes du 16 mai risquent de faire, devant les Chambres, s'ils osent y paraître, devant le pays, s'ils en viennent à le consulter, une pauvre figure. Mais qu'ils ne s'imaginent pas en être quittes, après un tel trouble jeté partout, pour avoir menacé sans frapper, pour avoir révé on ne sait quel coup, et s'être arrêtés à un commencement d'exécution, et pour se retirer après leur échec jusqu'à ce qu'ils puissent recommencer sans nouveaux frais. »

Le pays entend cette fois être mis pour toujours à l'abri de pareilles fantaisies; c'est pourquoi ceux qui ont consenti à partager leur responsabilité partageront aussi leur fortune.

Par suite du mot d'ordre propagé par les comités des gauches, leurs journaux et leurs députés ne cessent, dans les départements, de diriger leurs attaques les plus violentes contre le Maréchal.

Dans une réunion sol-disant privée tenue récemment à Brest, M. Hémon, député du Finistère, a prononcé un discours dans lequel il a commencé par dire :

« Que le Maréchal poussé par des conseils perfides, avait ouvert la crise actuelle, et que c'était désormais la guerre entre lui et la République. »

Le même député, parlant des prochaines élections générales, a dit : « A cette époque des hommes viendront implorer votre suffrage au nom du Maréchal; défiez-vous de ces hommes là; ce sont les vires ennemis de la République. Si vous votez pour le Maréchal, c'est la présidence à vie, ensuite un coup d'Etat, enfin l'Empire etc. »

Des lettres de Brest, prétendent que malgré le spin avec lequel, l'auditoire de cette réunion sol-disant privée, avait été choisi, ces attaques violentes contre le Maréchal n'ont pas été très-vivement applaudies et auraient même été blâmées par un certain nombre d'assistants; mais elles suffirent pour montrer le système d'outrages mis en pratique à la coalition des gauches.

On a répandu, aujourd'hui, à la Bourse, le bruit que le duc Decazes aurait décidé le Maréchal à rappeler M. Dufaure, pour lui confier la formation d'un ministère pris dans les deux centres. Quoique tout soit possible, dans le temps où nous vivons, cette nouvelle est peu vraisemblable.

Il n'y a rien de sérieux, non plus, dans le bruit d'après lequel le général Berthaut serait appelé à la présidence du conseil.

On lit dans l'*Avenir Militaire* : « La grande revue annuelle des troupes du gouvernement militaire de Paris, d'abord fixée au 16 juin, vient d'être remise à une date ultérieure, probablement au dimanche 8 juillet. »

D'après les dispositions étudiées pour cette revue, l'Ecole de St-Cyr renouvellera, après avoir défilé devant le Président de la République, une manœuvre qu'on lui a vu exécuter jadis, notamment en 1855. Elle prendra le pas gymnastique et se formera en bataille, à la droite du Maréchal, pour assister au défilé de toutes les autres troupes. « Nous sommes heureux de voir revivre cette vieille coutume, qui ne peut que relever le prestige de notre grande Ecole Militaire. »

chevêque de Paris se levait à son tour pour adresser une courte allocution à l'assemblée, l'Empereur a commis l'impolitesse de se retirer comme si la bénédiction du Prêlat était de nature à le compromettre.

Il y a aujourd'hui à la Bourse, escomptes de 60,000 fr. de rente 3 p. 0/0 et de 15,000 fr. d'emprunt 5 0/0. Ces escomptes ont rencontré quelques difficultés.

Bilan-hebdomadaire de la Banque de France. — chapitre du portefeuille commercial. — Diminution 92 millions; cette énorme diminution a vivement frappé les esprits et avertit le gouvernement qu'il doit se hâter de sortir de la période des hésitations.

L'attitude de l'Angleterre dans la question de l'Egypte donne beaucoup de fermets aux obligations Egyptiennes. On s'entretenait de la mise sous scellés de deux administrations financières, dont les principaux fondateurs seraient arrêtés et l'objet de poursuites judiciaires.

DE SAINT-CHERON.

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Le spacieux boulevard qui doit relier Roubaix et Tourcoing, de la place de la Patrie à la place des Nonnes, prend, du côté de Roubaix, une belle physionomie. Les travaux s'activent, et une partie de la chaussée d'environ 100 mètres, est déjà construite. On travaille aussi à terminer le pont solide jeté sur le canal. Nous sommes du reste, au moment de l'année où l'on peut donner aux travaux de nivellement, la plus grande impulsion.

Une remarque en passant : les petits arbres plantés sur une grande partie du parcours, paraissent mal entretenus et végètent. Il serait pourtant nécessaire d'en avoir quelque soin, ne sont-ils pas destinés à être le principal ornement du boulevard ?

L'autorité militaire a commencé à sévir contre nos concitoyens des classes 1861 à 1866, qui ne sont pas venus retirer leur livret de la gendarmerie.

Vingt-cinq délinquants sont en prison à la citadelle de Lille.

Avis aux non-venus retardataires qui ne voudront point partager leur sort.

Les hommes de la classe 1867, qui sont libérables à la fin du mois de juin, doivent se hâter de déposer leur livret à la gendarmerie, pour qu'on puisse établir leur certificat de libération du service actif. Ceux qui n'auront pas accompli cette formalité indispensable seront envoyés en prison à la citadelle.

Les indemnités pour l'accident de Wambrechies ont été réglées comme suit par le tribunal civil de Lille, vendredi matin :

Aux cinq mineurs Becquet, pour la mort de leurs père et mère, et en tenant compte des blessures reçues par Mlle Marie Becquet, il a été alloué : à Marie Becquet, 150,000 francs, à chacun des quatre autres mineurs, 120,000 francs.

Aux mineurs Becquet, au mineur Auguste Defives, à la demoiselle Flore Defives, il a été alloué pour la mort de la veuve Defives-Roussel, mère de Flore Defives et aïeule desdits mineurs : 10,000 francs à partager entre les mineurs Becquet, 5,000 à Auguste Defives, 5,000 à Flore Defives.

Au mineur Auguste Defives, il a été alloué pour la mort de ses père et mère et de son jeune frère, une somme de 160,000 francs.

A Charles Charlet, domestique, projeté violemment sur la voie lors de l'accident, il a été alloué une somme de 4,000 fr. dont 3,000 à placer en une inscription de rentes sur l'Etat, qui lui sera donnée à sa majorité. — Sous réserves des droits qu'une aggravation dans sa situation actuelle pourrait lui créer.

En totalité, le jugement du tribunal civil condamne le garde-barrière Gentil, solidairement avec la Compagnie du Nord, à 814,000 fr. de dommages-intérêts, plus les frais.

Voici l'itinéraire des processions de l'octave de la Fête-Dieu, dans nos différentes paroisses :

A *Saint-Martin* : Rues du Vieil-Abreuvoir, Pellart, Pauvrée, Grande-Rue, du Château, de l'Union, Neuve.

A *Notre-Dame* : Rue des Lignes, Nain, de l'Hospice, du Grand-Chemin, de l'Alouette, du Chemin de fer.

A *Sainte-Elisabeth* : Rue Sainte-Eléuthère, fort Desprez, route de Lanoy, Chemin de Mazauf, Pont-Rouge.

A *Sacré-Cœur* : Rues Pellart, de l'Hommelet, de la Vigne, Boulevard, Perrot, Grande-Rue.

A *Saint-Stulpice* : Rues Brézin, de l'Épave, des Arts, de Lille, d'Inkermann, de la Perche, Watt, de l'Épave.

La revue trimestrielle de la brigade de gendarmerie de Roubaix, a été passée, ce matin, dans la cour de la caserne de la place de la Liberté, par le

lieutenant de gendarmerie résidant à Roubaix.

Les courses de chevaux organisées par la Société hippique française auront lieu à Lille, cette année, du 15 au 21 août.

Des courses au trot pour chevaux et juments de tout âge et de toute nationalité, sont annoncées sur le programme. A la 1^{re} série, pour chevaux atelés (aux adras-kys fournis par la Société), sont affectés trois prix : médaille de vermeil et 2,000 fr.; médaille d'argent et 600 fr.; médaille d'or et 400 fr. — A la deuxième catégorie : chevaux montés, trois prix, médaille de vermeil et 1,000 fr.; médaille d'argent et 600 fr.; médaille d'or et 200 fr.

Les engagements seront reçus au siège de la Société, à Paris, avenue Montaigne, 53, jusqu'au 16 juin.

Dans sa séance du 7 juin 1877, le 2^e conseil de guerre a statué sur les affaires suivantes :

Jean-Gaston Dessax, soldat au 84^e régiment d'infanterie, a été condamné à la peine de six mois d'emprisonnement, comme coupable : 1^o de destruction volontaire d'une couverture appartenant à l'Etat; 2^o de bris de clôture.

Victor Lebrun, jeune soldat de la classe de 1874 de la subdivision de Valenciennes, a été condamné à la peine de six mois d'emprisonnement, comme coupable d'insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée.

Un serrurier de Tourcoing, D. H., a été arrêté avant-hier, sous l'inculpation d'attentat à la pudeur.

La gendarmerie de Roubaix a conduit à Lille, hier, deux hommes, dont l'un, Auguste M..., âgé de 30 ans, né à Rhumais (Belgique), avait volé dans un estaminet, et l'autre, A. Lernout, avait été pris par les douaniers, colportant à La Martinoire, 37 kilogrammes de tabac belge.

Le Tribunal correctionnel de Lille, a prononcé dans son audience d'hier, trois condamnations portant sur des habitants de Roubaix et Croix.

Un mois de prison, et 16 francs d'amende, à Georges Muissart et Jules Leroy, pour outrage public à la pudeur, commis à Croix.

Un mois de prison, 16 francs d'amende d'une part, et 5 francs de l'autre, à J.-B. Coursier, pour outrage aux mœurs publiques et ivresse manifeste.

Vingt jours de prison, 16 francs et 5 francs d'amende à Henri Gaudry, pour injures aux agents et ivresse.

Le nommé Zuiderhof, arrêté dernièrement en Belgique, et qui doit comparaître demain devant le tribunal correctionnel de Lille avec ses deux co-inculpés de tromperie au jeu, vient de recevoir une nouvelle « tuile ».

Il paraît qu'il était établi jadis à Liège, et que ses employés devaient déposer un cautionnement. Un de ces derniers, ayant appris que Zuiderhof était arrêté, est venu, hier, au parquet où il a dit que son ex-patron avait levé pied emportant son cautionnement de 10,000 fr. qu'il a retiré à son insu de la Banque de Belgique. Cette nouvelle accusation ne serait pas tout à fait une circonstance atténuante.

Par décret du 5 juin, M. Louis Robin, maréchal-des-logis au 19^e régiment de chasseurs à cheval, est décoré de la médaille militaire.

Un bijoutier de la Grande-Place, à Lille, M. Doutrelon, reçut, dimanche dernier, la visite d'une personne qui lui demanda d'acheter une bague garnie de brillants, d'une valeur d'environ 200 francs.

Le bijoutier conquit aussitôt des soupçons. — Il refusa l'achat, suivit la jeune fille à distance et la vit entrer chez Mme J..., rue de Bourgogne. Il entra aussitôt après elle et demanda à Mme J... si une bague ne lui avait pas été dérobée. Sur sa réponse affirmative, M. Doutrelon déclara que sa bonne venait de la lui offrir en vente.

Mise immédiatement en état d'arrestation, cette domestique infidèle, nommée Elisa Havet, âgée de 18 ans, déjà condamnée deux fois pour méfaits de ce genre, a comparu, hier, devant le tribunal correctionnel de Lille, qui lui a infligé 6 mois de prison.

Le président du tribunal a vivement félicité M. Doutrelon, sur la conduite qu'il a tenue dans cette circonstance.

On annonce la mort de M. Levent, maire de Bavai, conseiller général du Nord. M. Levent appartenait au parti républicain.

M. Louis Dechristié père, imprimeur à Douai, vient, par arrêté préfectoral, d'être nommé membre de la Commission historique du département du Nord.

Des malfaiteurs ont pénétré, le 5 juin dernier, dans la ferme Berkmaës, à Aelbeke, (Belgique).

Le personnel de cette ferme était encore aux travaux des champs, et profitant de cette absence, les voleurs brisèrent une vitre et s'introduisirent par cette ouverture, dans une chambre où se trouvait une garde-robe dont ils firent sauter la serrure.

Ils se sont emparés de vêtements, d'une chaîne et de deux bagues d'or, dont l'une porte un diamant; une somme d'argent d'une quarantaine de francs, a aussi disparu.

ADRESSES INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

La plupart des commerçants français ont été très-longtemps à se convaincre de l'utilité de l'annonce. Tandis que leurs confrères des autres pays, et notamment ceux d'Angleterre et d'Amérique, fondaient leur fortune sur la publicité dont ils faisaient un si prodigieux usage, les nôtres semblaient le dédaigner et beaucoup craignaient même de se déconsidérer en employant ce moyen, pourtant si simple, si pratique, de se faire connaître ou de se rappeler au souvenir du public et des clients.

Ils ont fini par abandonner ce préjugé; ils ont compris tous les bienfaits de l'annonce, intelligemment entendue et fréquemment répétée, et on voit, à Paris et dans les départements, les maisons les plus honorées, les plus riches et les plus considérables se servir de la publicité et se féliciter hautement des résultats qu'elle leur donne.

Dans un centre aussi important que le nôtre, la publicité est devenue indispensable à tous ceux qui désirent se créer une clientèle, comme à ceux qui veulent résister à la concurrence et développer leurs affaires.

Les maisons de détail, les fournisseurs de la grande industrie, les marchands de produits spéciaux etc. ont un intérêt considérable à mettre, de temps en temps, leurs noms sous les yeux du public.

Les prospectus, les circulaires ne sauraient remplacer la grande et efficace publicité du journal. Ils ne font que la seconder.

La circulaire n'arrive pas toujours à son adresse; elle n'est pas lue ou n'est que imparfaitement, parce qu'elle ne porte avec elle rien qui avertisse, rien qui recommande; elle est détruite le jour même où elle est distribuée.

L'annonce du journal, au contraire, quand elle est bien comprise et répétée à des intervalles réguliers, finit par fixer l'attention des intéressés, des consommateurs, et par donner des résultats productifs.

Pour faciliter à tous les commerçants l'usage de la publicité, nous inaugurerons prochainement un nouveau genre d'annonces spéciales, à bon marché, qui paraîtront dans le corps du journal (grande et petite éditions) sous ce titre : ADRESSES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

Ce système, imité de ce qui se fait dans les journaux anglais et américains et dans certaines grandes feuilles parisiennes, permettra aux commerçants, de rappeler fréquemment leurs noms et leurs spécialités au public, sans qu'ils aient à s'imposer de frais notables. Avec la grande édition, leur annonce arrivera à la connaissance des industriels, des propriétaires, des rentiers, des capitalistes, des habitués des cercles, des cafés et des estaminets de la ville et des environs.

L'édition à cinq centimes la portera chez l'employé, chez le petit consommateur, chez l'ouvrier, dans les cabarets.

Cette combinaison leur assurera une publicité considérable, très-productive, que nos prix et nos conditions fort avantageuses, leur permettront de continuer indéfiniment, une ou plusieurs fois par semaine.

Nous prions les maisons désireuses de figurer dans cette liste, de vouloir bien nous en avertir le plus tôt possible, car l'espace que nous pourrions réserver aux ADRESSES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES sera assez restreint, et nous devons prendre certaines mesures, pour ne pas diminuer la matière que nous donnons chaque jour en lecture à nos abonnés.

État-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juin. — Philomène Derock, au Hutin. — Jeanne Lemonnier, rue du Moulin, 77. — Henri Galois, rue de Luxembourg, 20. — Jean Kerckhert, au bas Foutzenoy, 514. — Léon Poulain, rue de Fourcoire. — Clémentine Masurel, rue de Moutoux, 23. — Alphonse Huyghe, rue Saint-Joseph, 45. — Charles Leciercq, rue du Tilleul.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Je n'Amard, 51 ans, mécanicien, rue des Filatures. — Henri Vandendael, 3 mois, rue de l'Espérance. — Sophie Vermotte, 37 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Alfred Froidure, 7 mois, rue des Longues-Hes, 217. — Gustave Le-grand, 11 ans, rue du Tilleul, 50. — Romaine Nollet, 3 ans, rue de la Guinguette.

État-civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 7 juin. — Marie Desurmont, rue de la Haute-Voie. — Louis Dumortier, rue des Caliers. — Henriette Hauwiel, rue de la Fin de la Guerre. — DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 7 juin. — Emerentienne Dubar, 48 ans, épouse de Au-

guste Javévez, au pont de Neuville. — Jean-Baptiste Walche, 21 ans, au Chemin des Moites. — Louis Wastyn, 76 ans 2 mois, veuf de Célestine Desurmont, hôpital civil.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEGRAND-PENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur GUSTAVE LEGRAND, décédé à Roubaix, le 7 juin 1877, à l'âge de 11 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et services solennels qui auront lieu le samedi 9 juin 1877, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 50, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DELIMAL-SEGARD, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JOSÉPHINE SEGARD, décédée à Roubaix, le 7 juin 1877, dans sa 84^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et services solennels qui auront lieu le samedi 9 juin 1877, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Malles, près la rue du Collège, à Roubaix.

Un obituaire solennel sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 11 juin 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos des âmes de Monsieur ISIDORE FONTAINE, époux de Dame Catherine DELBEQ, veuve en première nocce de M. Toussaint DANGETTE, décédé le 19 août 1876, dans sa 62^e année, et de M. Toussaint-Joseph DANGETTE, décédé le 19 août 1873, dans sa 39^e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred Reboulet. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES. (Dépêche de l'Observatoire de Paris). Paris, 8 juin, 1 heure soir. — Hauteur du baromètre : Biarritz, 762; Cette, Clermont, Cherbourg, 768; Besançon, 768. Nouvelle dépression à l'Ouest. Baisse de 6 millimètres en Gascogne et de 5 en Bretagne. Hausse de la température. Des orages vont nous aborder par le golfe de Gascogne.

Belgique

Le *Journal de Bruxelles* disait dans un de ses derniers numéros que l'interpellation de M. Frère est en réalité dirigée contre le Saint-Père lui-même et qu'il faut y voir une tentative de représailles contre les témoignages d'amour et de dévouement prodigués, ces jours derniers, au glorieux jubilaire du Vatican.

L'*Echo du Parlement*, organe habituel de M. Frère, confirme lui-même, ce matin, cette appréciation : « Quand le *Bien public* déclare que l'interpellation de M. Frère Orban est dirigée bien plus contre le Saint-Siège lui-même que contre le gouvernement belge, il nous paraît avoir apprécié avec justesse la portée du débat. »

On ne saurait plus clairement reconnaître que l'acte de M. Frère n'est pas le fait d'un homme d'Etat, mais d'un homme d'opinion égaré par ses préjugés contre l'Eglise catholique.

Nous nous empressons de prendre acte de l'aveu.

Voici comment les individus, chargés d'assurer le représentant de M. Victor Emmanuel des sympathies libérales de l'Union-Libre, ont été reçus à l'hôtel de cet ambassadeur. Un de ces individus, accompagné de deux autres, a été reçu par un domestique en livret auquel une adresse a été remise. Ce domestique a déclaré à ces étrangers visiteurs que son maître assistait, dans la tribune du corps diplomatique, à la séance de la Chambre des représentants.

L'individu porteur de l'adresse s'est alors retiré.

On écrit d'Ostende que le service des aines est commandé depuis vendredi dernier à la plage Ouest.

Faits Divers

— Grâce aux indices qu'a déjà pu réunir la police de sûreté, on espère que la justice ne tardera pas à connaître les auteurs du vol du chemin de fer du Nord. Ce sera fort heureux, car des bruits malveillants commencent à circuler sur le chef du train où le vol a été commis. Un journal du matin s'était fait hier l'écho de ces bruits, en prétendant que cet employé pourrait être taxé de négligence, pour n'avoir pas vérifié, d'après le règlement, — le plombage des wagons à chaque arrêt du train.

Or, cette accusation tombe d'elle-même, car le train partant de Calais à 1 h. 20 du matin, ne s'arrête qu'à Boulogne — où tout fut trouvé en bon état, — puis ensuite à Abbeville, où le vol a été découvert.

Malgré la découverte d'un outil à la station de Caffers, entre Calais et Boulogne, on persiste à croire que le vol n'a été commis que près de Verton ainsi que nous l'avons dit, il y a deux jours.

Pour en finir avec les bruits offensants pour le chef du train, disons que cet employé est reconnu d'une honorabilité parfaite, qu'il est au service de la compagnie depuis de longues années, et que ses supérieurs ne font de lui que des éloges. D'ailleurs, si un employé de l'administration eût voulu commettre un détournement, il se fût emparé de valeurs en numéraire, au lieu de prendre des paquets de titres, dont il est toujours embarrassé de se débarrasser.

Une autre hypothèse a été mise en avant : on dit que ce vol a pu être commis pendant le transportement des valeurs du paquebot dans le train. Cela est tout simplement inadmissible; le seul fait du plombage du wagon avant son départ de Calais implique la vérification de son contenu par les employés de la douane française. Puis, si les valeurs n'avaient point été renfermées dans le wagon, pourquoi, dans le trajet, les plombs en auraient-ils été brisés ?

— LE DRAPEAU DU 8^e CHASSEURS FRANÇAIS. — Nous lisons dans le *Journal d'Alsace*, du 7 :

« Le *Temps* d'hier a admis dans ses colonnes une lettre à l'encontre de diverses notions